

Motion pour la réattribution d'un quatrième poste de CPE au lycée Mistral

Le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral (Fresnes, académie de Créteil), réuni le 15 février 2019, réaffirme la nécessité pour le bon fonctionnement de l'établissement de retrouver de manière pérenne un quatrième poste de CPE.

Alors que le lycée fonctionnait de longue date avec quatre CPE, alors que les effectifs allaient croissants et que la situation sociale des publics accueillis se dégradait, la communauté éducative avait eu la grande surprise découvrir une suppression de poste le jour de la rentrée des vacances de février, l'an dernier. Une forte mobilisation, dans la durée, tant des élèves que des parents et des personnels avait permis d'ouvrir un dialogue avec le Rectorat. Lors de l'audience du 21 mars 2018, le Rectorat avait annoncé le maintien de la fermeture d'un poste de CPE titulaire, mais avait assuré de la présence d'un CPE TZR ou contractuel en remplacement pour l'année 2018-2019, et d'un réexamen de la situation, sur la base d'un audit, avant le mouvement 2019.

À cette date, le lycée bénéficie certes d'un CPE contractuel, mais il n'y a pas eu d'audit vie scolaire, et une simple rencontre avec l'inspection est prévue pour le 19 février.

Le CA du lycée Frédéric Mistral rappelle que les bons résultats généraux aux examens et ainsi que dans l'accès aux études supérieures des élèves issu.e.s de l'établissement reposent sur une organisation qui garantit des études sereines à toutes et tous.

Notre équipe de quatre CPE joue un rôle-clef dans cette organisation.

Chaque problème de comportement donne lieu à un entretien avec l'élève, à un échange avec la famille, à une restitution auprès de l'équipe pédagogique. Ce dispositif permet de prendre à temps les difficultés et de limiter les sanctions pour le plus grand nombre d'élèves, qui perçoivent ainsi très tôt les limites à ne pas dépasser. De nombreux malentendus entre élèves et enseignants sont aussi dissipés.

En outre, nos CPE font le point de manière régulière (chaque semaine si besoin) avec les élèves qui nécessitent un suivi particulier (du fait de problèmes de santé, familiaux...) et reçoivent des élèves pour qui les professeurs sont inquiets, ou qui pourraient être victimes de harcèlement, dès le signalement, souvent le jour même.

Nos CPE font la liaison entre professeurs et parents quand ces derniers signalent un problème.

Leur appui aux équipes pédagogiques passe par la « surprésence » pour les élèves qui ont du mal à se mettre au travail, par les fiches de suivi pour les élèves décrocheurs ou perturbateurs, par les tutorats pour les élèves les plus fragiles, par la préparation des entretiens entre le professeur principal et deux collègues avec les redoublants de 2^{nde} et les élèves entrant en 2^{nde} avec une moyenne inférieure à 8/20.

Nos CPE contribuent également à l'orientation des élèves à travers des mini-stages permettant de découvrir une filière dans laquelle s'orienter ou se réorienter.

Nos CPE sont enfin les clefs de voûte de projets comme le dispositif ARES (aide à la réussite des élèves en Seconde), qui mobilise une CPE une heure par semaine en fin d'emploi du temps.

La suppression définitive de ce quatrième poste de CPE se traduirait donc par une dégradation de la qualité de l'accueil des élèves et du suivi de leur scolarité au lycée Mistral. Et ce, au détriment des élèves les plus fragiles du lycée. Réduit.e.s à gérer l'urgence, les CPE ne pourraient pas toujours désamorcer à temps les conflits et auraient moins de temps pour échanger avec l'ensemble de la communauté éducative. Cela conduirait aussi à une dégradation des conditions de travail de tout le personnel de l'établissement – à commencer par les CPE, qui ne comptent déjà plus leurs heures et verraient leur charge de travail encore augmenter.

Aussi, le Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral

- **demande que des représentant.e.s de chaque collègue d'él.u.e.s au Conseil d'administration (parents, élèves, personnels enseignants et d'éducation, personnels ATOSS) soient reçus par les inspecteurs vie scolaire lors de leur visite du mardi 19 février,**
- **demande la création d'un quatrième poste de CPE titulaire pour la rentrée de septembre 2019.**

Adoptée par 16 votes Pour et 2 Non participations au vote.